

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **L'UNASEA s'inquiète de l'absence des associations dans la gouvernance des ARS**

*Le projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires, a été transmis au Conseil d'Etat le 18 septembre et présenté par la ministre de la Santé, en conseil des ministres, le 22 octobre dernier.*

Bien que l'objectif affiché d'un rapprochement et d'une meilleure articulation entre le secteur sanitaire et médico-social soit louable, l'UNASEA s'inquiète de la place qui sera faite au secteur médico-social et à ses spécificités dans cette nouvelle organisation et plaide pour une cohérence des interventions d'aide sociale et de soins sur le territoire.

En effet, première source d'inquiétude : le projet de loi ne prévoit pas de représentation des associations gestionnaires au sein du conseil de surveillance des ARS. Or, actrices principales du champ médico-social, ces organisations associatives participent à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques, notamment au regard de leur connaissance du public et des terrains d'interventions.

De plus, la mise en place des appels d'offres en lieu et place de la procédure d'autorisation actuelle ne risque t-elle pas de déjuger les associations dans leur capacité d'évaluation des besoins, d'innovation et de proposition de réponses adaptées ?

L'Union tient également à rappeler que le public pris en charge dans le secteur médico-social ne connaît pas « que des problèmes de santé », mais nécessite un accompagnement global : hébergement, emploi, formation, insertion...

Cette nécessaire articulation entre la dimension sociale et celle du soin, les structures associatives médico-sociales la portent dans leur identité même. Il serait dommageable pour les bénéficiaires, que les ARS, à travers leur structuration n'en tiennent pas compte. Ceci passe également par une collaboration étroite avec les conseils généraux, financeurs des prestations autres que le soin, et les futures directions départementales de la population et de la cohésion sociale.

L'UNASEA sera donc vigilante à l'examen du projet de loi par le Parlement.

Paris, le 3 novembre 2008  
Contact : Audrey PALLEZ